

Arrêté portant désignation des membres du comité social d'administration spécial départemental du département de Vaucluse

La directrice académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté initial du 3 janvier 2023 ;

Vu la désignation des représentants des personnels à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de Vaucluse,

ARRETE :

Chapitre 1^{er} : Le comité social d'administration spécial départemental

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentant de l'administration au comité social d'administration spécial départemental de Vaucluse :

- La directrice académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse, présidente ;
- Le secrétaire général.

La directrice académique est assistée en tant que de besoin par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du CSA.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial départemental de Vaucluse les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2000 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FNEC FP-FO

- a) Représentants titulaires 4 sièges

- M. Tanguy LANGLET
- M. Etienne RAOUL
- Mme Sophie FARRET-GRAVEZ
- Mme Marie Antoinette MOSCA

b) Représentants suppléants 4 sièges

- Mme Cécile BERNAL
- M. Blaise LAURENT
- M. Frédéric SAVAL
- M. Luc LORENZETTI

2. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires 4 sièges

- M. Nicolas ODINOT
- M. Philippe BRENIER
- Mme Bérénice BILLON
- Mme Mélanie LE GUILLOUX

b) Représentants suppléants 4 sièges

- M. Benoît BROCHIER
- Mme Lya LIEGARD
- M. Xavier BROCHIER
- M. Jérôme DALMAU

3. Au titre de l'UNSA

a) Représentants titulaires 2 sièges

- Mme Régine Roman
- M. Olivier MONTEL

b) Représentants suppléants 2 sièges

- Mme Karine FELINES
- M. Mourad OURAOU

Chapitre 2 : la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental

Article 3

Sont nommés en qualité de représentant de l'administration à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de Vaucluse :

- La directrice académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse, présidente ;
- Le secrétaire général.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de Vaucluse les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FNEC FP-FO

a) Représentants titulaires 4 sièges

- M. Tanguy LANGLET
- M. Etienne RAOUL
- M. Blaise LAURENT
- Mme Marie Antoinette MOSCA

b) Représentants suppléants 4 sièges

- Mme Mallory MINANA
- Mme Béatrice FERNANDEZ
- M. Charles BOULANGER
- Mme Bouchra ROUGERIE-SETITO

2. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires 4 sièges

- M. Nicolas ODINOT
- M. Benoit BROCHIER
- Mme Bérénice BILLON
- Mme Mélanie LE GUILLOUX

b) Représentants suppléants 4 sièges

- Mme Marion GRIMAUD
- Mme Nathalie BARBAROUX
- M. Nicolas FLAVIER
- Mme Aurélia DSSALLES

3. Au titre de l'UNSA

a) Représentants titulaires 2 sièges

- Mme Régine ROMAN
- M. Mourad OURAOU

b) Représentants suppléants 2 sièges

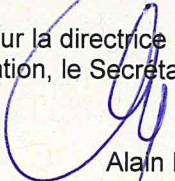
- M. Olivier MONTEL
- M. Sébastien TINCHON

Article 5

Le secrétaire général de la DSDEN est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

Fait à Avignon, le 5 septembre 2023

Pour la directrice académique
et par délégation, le Secrétaire Général,


Alain MASSENET